

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 27 octobre 2010

Date de convocation : 22 octobre 2010

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18 Présents : 15 Procurations : 3

L'an deux mille dix, le 27 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Marc CANTON, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Jean GASSIE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE

EXCUSES : Laurent AUBUCHOU, Emmanuelle JAURETCHE, Bruno FRECHOU

PROCURATIONS : Laurent AUBUCHOU à Marc CANTON, Emmanuelle JAURETCHE à Jean GASSIE, Bruno FRECHOU à Fabien BERARD

Secrétaire de séance : Michel AURIGNAC

Après lecture, le procès-verbal du 23 septembre 2010 est adopté à l'unanimité.

1) Mise en place des entretiens professionnels : *adopté à l'unanimité*

M. le Maire explique que les agents communaux sont soumis tous les ans à une notation sur 20. La loi du 26 janvier 1984 permet de fonder cette appréciation sur des entretiens professionnels portant sur un questionnaire remis à l'agent 10 jours auparavant et sur sa fiche de poste. La participation à titre expérimental sera mise en place dès 2010.

2) ZAC de la Bastide : étude de marché pour la partie commerciale : *adopté 17 pour, 1 abstention*

Afin de pouvoir obtenir des aides pour la construction de lotissements commerciaux dans la ZAC, il est nécessaire d'avoir procédé auparavant à une étude de marché, qui sera lancée prochainement. M. Labarrère craint que cette étude remette en cause le règlement de la ZAC.

8) Protection des berges de l'Ouzom : *adopté à l'unanimité*

L'Ouzom ayant attaqué les berges lors des crues de l'hiver et de printemps, il convient de procéder à des travaux de protection au niveau de la station d'épuration et de l'ancienne décharge. Il est décidé de demander les subventions auprès du Conseil Général et de lancer les travaux.

3) Décision modificative n° 3 : *adopté à l'unanimité*

Pour financer la protection des berges de l'Ouzom, les virements de crédits suivants seront réalisés :

Section investissement :

- 5000 € sur le matériel de bureau
- 5000 € sur le mobilier scolaire
- 5000 € sur les travaux divers de l'école

Section fonctionnement :

- 15 000 € sur les dépenses imprévues.

Ils seront affectés à la section investissement, chapitre 2128 - 265 enrochements.

Afin d'intégrer l'éclairage public de la ZAC dans le patrimoine de la commune, il convient d'effectuer les écritures d'ordre :

30 467 € en dépense investissement chapitre 21534

12 829 € en recettes chapitre 1323

17 638 € en recettes chapitre 16875

4) Participation raccordement à l'égout : *adopté à l'unanimité*

Michel Aurignac rappelle que le conseil municipal du 12 septembre 2008 avait porté le montant de la PRE pour les constructions nouvelles à 3000 €. Suite à une recommandation de la DDTM, par délibération du conseil municipal du 6 novembre 2008, cette somme de 3000 € avait été détaillée en 2000 € de PRE et 1000 € de frais de branchement.

Depuis peu la DDTM n'indique sur les permis de construire que 2000 €, montant de la taxe. Il convient de rétablir la PRE à 3000 €.

6) Electrification : travaux de sécurisation : *adopté 17 pour, 1 abstention*

Pierre Saubatte explique que le poste P4 manque de puissance et nécessite des travaux de sécurisation. Une réorganisation, avec des délestages sur les 4 postes voisins qui nécessitent aussi une sécurisation, permet d'éviter le renforcement de la ligne.

Le montant des travaux de 62 272,83 €, soit une dépense totale de 71 103,49 € bénéficie de participation du FACE et du SDEPA. La part communale s'élève à 5467,10 € qui peuvent être pris sur fonds libres.

5) Caution de la salle de l'Isarce : *adopté à l'unanimité*

Un défibrillateur d'une valeur de 1500 € ayant été placé à la salle de l'Isarce, la caution sera portée à 1000 €.

7) Exonération de la part communale pour les tâches : *adopté à l'unanimité*

Les terrains loués situés à la Bathorbe ont subi des dégradations. Les locataires seront exonérés de la part communale (111 € au total).

Questions diverses :

- Michel Aurignac fait le compte rendu de la réunion du Pave du 19 octobre 2010. Il indique que le diagnostic sur les ERP va débuter en novembre.

- Il fait part de la demande de M. Thomas d'acquérir une partie d'une parcelle communale (AC 128) d'une surface d'environ 40 m² qui borde son terrain.

- Mme Monset précise que le portage des repas en liaison froide va débuter début d'année prochaine. Le prix est de 9 €. Les personnes intéressées doivent se faire connaître à la mairie.

- Elle précise que les deux containers vont être distribués par famille cette fin d'année pour les maisons bénéficiant du ramassage individuel. Pour les autres, les sacs poubelle continuent à être délivrés.

- M. le Maire annonce la prochaine invitation à la cérémonie du 11 novembre où trois diplômes seront remis à des anciens combattants de la guerre 39-45.

- Il fait part de l'invitation des Conscrits à l'apéritif qui aura lieu le dimanche 14 novembre à 12 h à la salle Jean Labarrère.